

Accusé de réception en préfecture
013-241300276-20150710-2015_A172-DE
Date de télétransmission : 22/07/2015
Date de réception préfecture : 22/07/2015



ACTE RENDU EXECUTOIRE
PAR APPLICATION DES
FORMALITES DE TELE-
TRANSMISSION AU
CONTROLE DE LEGALITE



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 10 JUILLET 2015

PRESIDENCE DE MADAME MARYSE JOISSAINS MASINI

2015_A172

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Soutien au sport individuel de haut niveau 2015 – Attribution d'une subvention au Pays d'Aix Natation

Le 10 juillet 2015, le Conseil de la Communauté d'agglomération du Pays d'Aix s'est réuni en session ordinaire à l'espace Aixagone à Saint-Cannat, sur la convocation qui lui a été adressée par Madame le Président de la Communauté d'Agglomération le 3 juillet 2015, conformément à l'article L.5211-1 du Code général des collectivités territoriales.

Étaient Présents : JOISSAINS MASINI Maryse – AMAROUCHE Annie – AMEN Mireille – ARDHUIN Philippe – AUGÉY Dominique – BACHI Abbassia – BALDO Edouard – BARRET Guy – BERNARD Christine – BONTHOUX Odile – BORELLI Christian – BOUVET Jean-Pierre – BOYER Raoul – BRAMOULLÉ Gérard – BUCCI Dominique – BURLE Christian – CANAL Jean-Louis – CASTRONOVO Lucien-Alexandre – CESARI Martine – CHARDON Robert – CHARRIN Philippe – CORNO Jean-François – CRISTIANI Georges – de BUSSCHERE Charlotte – DELAVET Christian – DI CARO Sylvaine – FABRE-AUBRESPY Hervé – FERAUD Jean-Claude – GACHON Loïc – GALLESE Alexandre – GERARD Jacky – GOUIRAND Daniel – GUINIERI Frédéric – HOUEIX Roger – JOUVE Mireille – LAFON Henri – LAGIER Robert – LEGIER Michel – LHEN Hélène – MALLIÉ Richard – MANCEL Joël – MARTIN Régis – MERGER Reine – MICHEL Marie-Claude – MONDOLONI Jean-Claude – PAOLI Stéphane – PELLENC Roger – POLITANO Jean-Jacques – RAMOND Bernard – RENAUDIN Michel – SALOMON Monique – SERRUS Jean-Pierre – SICARD-DESNUELLE Marie-Pierre – TALASSINOS Luc – TAULAN Francis – TERME Françoise – TRAINAR Nadia – YDE Marcel

Étai(en)t excusé(s) et suppléé(s) : Néant

Étai(en)t excusé(es) avec pouvoir donné conformément aux dispositions de l'article L. 2121-20 du Code général des collectivités territoriales : ALBERT Guy donne pouvoir à JOUVE Mireille – ALLIOTTE Sophie donne pouvoir à MICHEL Marie-Claude – AMIEL Michel donne pouvoir BUCCI Dominique – BENKACI Moussa donne pouvoir à BACHI Abbassia – CHAZEAU Maurice donne pouvoir à BOUVET Jean-Pierre – CICCOLINI-JOUFFRET Noëlle donne pouvoir à POLITANO Jean-Jacques – CIOT Jean-David donne pouvoir à CANAL Jean-Louis – DAGORNE Robert donne pouvoir à CRISTIANI Georges – DEVESA Brigitte donne pouvoir à BONTHOUX Odile – FILIPPI Claude donne pouvoir à JOISSAINS MASINI Maryse – JOISSAINS Sophie donne pouvoir à CHARRIN Philippe – LENFANT Gaëlle donne pouvoir à BALDO Edouard – MALAUZAT Irène donne pouvoir à DI CARO Sylvaine – MORBELLI Pascale donne pouvoir à RENAUDIN Michel – PERRIN Jean-Marc donne pouvoir à BRAMOULLÉ Gérard – ROLANDO Christian donne pouvoir à GALLESE Alexandre – ROUVIER Catherine donne pouvoir à BOYER Raoul – SUSINI Jules donne pouvoir à PAOLI Stéphane – ZERKANI Karima donne pouvoir à MERGER Reine

Étai(en)t excusé(es) sans pouvoir : BOUDON Jacques – BOULAN Michel - CALAFAT Roxane – de SAINTDO Philippe – FREGEAC Olivier – GROSSI Jean-Christophe – PEREZ Fabien – PIZOT Roger – PROVITINA-JABET Valérie – SLISSA Monique – FRAUDIN Bernard – GIUSTI Michel

Secrétaire de séance : Stéphane PAOLI

Monsieur Hervé FABRE-AUBRESPY donne lecture du rapport ci-joint.

07_1_04

CONSEIL DU 10 JUILLET 2015

Rapporteur : Hervé FABRE-AUBRESPY

Politique publique : Politique culturelle et sportive

Thématique : Sports

Objet : Soutien au sport individuel de haut niveau 2015 – Attribution d'une subvention au Pays d'Aix Natation

Décision du Conseil

Mes Chers Collègues,

La Communauté du Pays d'Aix soutient, depuis 2004, le sport individuel évoluant en niveau national.

Le Pays d'Aix Natation (section natation synchronisée) est éligible à l'attribution d'une subvention de fonctionnement en 2015 correspondant à un montant total de 80.000 €.

Exposé des motifs :

La Communauté du Pays d'Aix a adopté le 25 juin 2004 la délibération n°2004-A143 relative au principe d'intervention pour le soutien au sport individuel de haut niveau.

Cette politique de soutien à certaines disciplines de sport individuel évoluant en niveau national vise à valoriser les résultats obtenus sur le plan international afin de mettre en valeur leur pratique et ainsi permettre d'augmenter le nombre de licenciés.

Compte tenu des critères d'attribution approuvés par la délibération n°2012_A006 du Conseil communautaire du 15 mars 2012, douze clubs ont bénéficié, en 2015, des aides financières suivantes de la Communauté du Pays d'Aix :

Clubs (Guichet Unique 2015/Fonct)	BP 2015	Subv sollicitée 2015	Subv Fonction- nement	Total Subv allouées 2015	Bureau Conseil Délibération	Subv Fonction- nement (n-1)	Conv
Gymnastique du Pays d'Aix (GU n°00080)	342 981 €	37 000 €	33 000 €	33 000 €	Bur 29/01/15 n°2015_B063	33 000 €	Oui
Pays d'Aix Natation Natation synchronisée (GU n°00059)	1 542 683 €	94 000 €	80 000 €	80 000 €	Bur 29/01/15 n°2015_B063	80 000 €	Oui
Aix Athlé Provence (GU n°00052)	548 000 €	73 000 €	37 000 €	37 000 €	Bur 29/01/15 n°2015_B063	37 000 €	Oui
Vitrolles Triathlon (GU n°00076)	244 100 €	55 000 €	43 500 €	43 500 €	Bur 29/01/15 n°2015_B063	43 500 €	Oui
Escrime du Pays d'Aix (GU n°00034)	306 501 €	90 000 €	80 000 €	80 000 €	Bur 29/01/15 n°2015_B063	110 000 €	Oui
Amical Vélo Club Aixois (GU n°00023)	665 000 €	170 000 €	120 000 €	120 000 €	Bur 29/01/15 n°2015_B063	120 000 €	Oui
AUC Badminton (GU n°00027)	321 800 €	65 000 €	45 000 €	45 000 €	Bur 29/01/15 n°2015_B063	45 000 €	Oui
AUC Taekwondo (GU n°00024)	96 100 €	25 000 €	20 000 €	20 000 €	Bur 29/01/15 n°2015_B063	20 000 €	Non
Aix Handisport (GU n°00100)	35 773 €	4 500 €	4 500 €	4 500 €	Bur 29/01/15 n°2015_B063	5 000 €	Non
Squash Passion (GU n°00016)	162 900 €	40 000 €	30 000 €	30 000 €	Bur 19/02/15 n°2015_B111	30 000 €	Oui
Club Handisport Aixois (GU n°00505)	119 750 €	15 000 €	10 000 €	10 000 €	Bur 19/02/15 n°2015_B111	10 000 €	Non
BMX Les Pennes Mirabeau (GU n°00507)	154 400 €	30 000 €	12 000 €	12 000 €	Bur 19/02/15 n°2015_B111	12 000 €	Non
TOTAL				463 000 €			

Il convient de rappeler que l'association Pays d'Aix Natation a également bénéficié d'une subvention pour le fonctionnement de sa section de water-polo en 2015 conformément au tableau ci-dessous :

Clubs (Guichet Unique 2015)	Dispositif	BP 2015	Subv sollicitée 2015	Total Subv allouées 2015	Bureau Conseil Délibération	Subv Fonction- nement (n-1)	Conv
Pays d'Aix Natation Water Polo (GU n°00058)	Haut Niveau Collectif	1 542 683 €	191 683 €	160 000 €	Cons 11/12/14 n°2014_A281	158 593€	Oui

Ce qui porte la totalité des subventions de fonctionnement attribuées au Pays d'Aix Natation à 240.000 €. Il convient donc de confirmer l'attribution de la subvention de fonctionnement de 80.000 € pour laquelle le Bureau du 29 janvier 2015, délibération n°2015_B063, a émis un avis favorable.

Il convient de noter qu'une convention annuelle type entre les associations sportives et la C.P.A. sera nécessaire avant de verser ces aides à chaque club.

Concernant les modalités de paiement de ces subventions, il convient de préciser qu'un acompte de 70% sera versé au club après signature et notification de la convention correspondante et ce pour l'ensemble des subventions.

Le solde (30 %) sera versé sur présentation du rapport d'activité et du compte de résultat des opérations faisant l'objet de la présente convention et s'il est provisoire, le bilan définitif devra être fourni au plus tard le 31 mars de l'exercice N+1.

Visas :

VU l'exposé des motifs ;

VU le Code général des collectivités territoriales;

VU la délibération n°2014_A088 du Conseil communautaire du 22 mai 2014, modifiée, déléguant une partie des attributions du Conseil au Bureau et notamment d'approuver l'attribution des subventions aux associations, aux personnes morales (privées et publiques) et personnes physiques et, le cas échéant, des conventions d'objectifs associées d'un montant n'excédant pas 150 000 € ;

VU la délibération cadre n°2012_A006 du Conseil communautaire du 15 mars 2012 modifiée par la délibération n°2014_A278 du Conseil communautaire du 11 décembre 2014 relative à la politique sportive communautaire au titre du sport collectif de haut niveau ;

VU l'avis de la Commission Sport et Équipements sportifs du 15 janvier 2015;

VU la délibération n°2015_B063 du Bureau communautaire du 29 janvier 2015 relative au soutien au sport individuel de haut niveau ;

Dispositif :

Au vu de ce qui précède, je vous demande, Mes Chers Collègues, de bien vouloir :

- **ATTRIBUER** une subvention de fonctionnement de 80.000 € au Pays d'Aix Natation ;
- **AUTORISER** Madame Le Président ou son représentant à signer les conventions avec chacun des bénéficiaires, ainsi que l'ensemble des documents y afférents;
- **DIRE** que les dépenses en résultant seront prélevées sur le Chapitre 65 Fonction 40 / Nature 6574 qui présente les disponibilités nécessaires.

OBJET : Politique culturelle et sportive - Sports - Soutien au sport individuel de haut niveau 2015 – Attribution d'une subvention au Pays d'Aix Natation

Vote sur le rapport

Inscrits	89
Votants	77
Abstentions	0
Blancs et nuls	0
Suffrages exprimés	77
Majorité absolue	39
Pour	77
Contre	0
Ne prennent pas part au vote	0

Etai(en)t présent(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et ont voté contre :

Néant

Etai(en)t présent(s) et se sont abstenus :

Néant

Etai(en)t excusé(s) et se sont abstenus :

Néant

Après en avoir délibéré, le Conseil de Communauté adopte à l'unanimité le rapport ci-joint et le transforme en délibération.

Ont signé le Président et les membres du Conseil présents
Maryse JOISSAINS MASINI

20 JUL. 2015